



MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2025



**DOSSIER N° 2025-04 : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE**

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le huit janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 18
<b>PRESENTS : 13</b>	MM. LAGARRIGUE Pierre – BANULS Cédric – Mme BENALET Nadine – MM BOST Romain – BOULINEAU Christophe – Mme CAPOUL Sabine – M. DAURE Nicolas – Mme DUTREICH Nicole – MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien – Mmes PERONNET Odile - TORILLON Martine – M. VILLEMUR Frédéric	
<b>ABSENTS : 06</b>	M. BELMONTE José ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile Mme LAFARGUE Claudine M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. VILLEMUR Frédéric M. MARTINIE Laurent ayant donné procuration à M. LAGARRIGUE Pierre Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à M. BANULS Cédric	

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Odile PERONNET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune du Fousseret tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, M. Le Maire propose à l'assemblée que la Commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, via un don d'un montant de 1000€ à La Croix rouge :



**BNP PARIBAS**

**Relevé d'Identité Bancaire/IBAN**

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.  
N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

CROIX ROUGE FRANCAISE  
DON DES ENTREPRISES

9B RUE DIDOT

75694 PARIS CEDEX 14

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)	
RIB	30004	02837	00010574257	94	BNP PARIBAS PARIS ASSOC FOND	(02837)
IBAN	FR76 3000 4028 3700 0105 7425 794 (6)				BIC: BNEAFRPPAAA (7)	

(1) Code de BNP Paribas

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte

(5) International Bank Account Number

(4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires

(6) Agence BNP Paribas

(7) Bank Identifier Code

VP 0070 - 06/2002

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 :** D'approuver ce soutien à la population de Mayotte.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 14 janvier 2025.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

